

CERTIFICAT INDIVIDUEL DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

DÉCIDEUR EN ENTREPRISE NON SOUMISE A AGRÉMENT-
INITIAL

INSCRITS 5655 JUSQU'AU 31/12/2026 - FORMACODE : 21006



Objectif

Être habilité à utiliser des produits phytopharmaceutiques dans le respect et les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement.

Durée

2 journées de 7h soit 14h de formation

Public, prérequis et modalités d'inscription

- Responsable en Collectivité
- Inscription au montage de la formation

Coût, rémunération et financement

- Tarif: nous consulter
- Financement sur budget de formation
- Les salariés en formation sont rémunérés par leurs employeurs pour la durée de la formation.

Renseignements et inscription

Secrétariat du CFPPA
04.95.77.06.42
cfppa.sartene@educagri.fr
SIRET: 192 000 024 000 47
N° de déclaration: 94 20 P1053 20

PROGRAMME

- Réglementation et sécurité environnementale
- Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives et vérification des connaissances

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation par groupe de 10 maximum - Formateur CFPPA

MODE DE VALIDATION

- Évaluation des savoirs via une évaluation nationale sous forme de QCM informatisé
- Formation qualifiante
- Obtention d'une attestation d'acquis des compétences en fin de formation
- Obtention du certificat individuel via la plateforme nationale

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation en présentiel
Cours théoriques participatifs avec support informatique
La répartition du planning peut être légèrement modifiée en fonction des profils des stagiaires.

MOYENS MIS EN OEUVRE PAR LE DEMANDEUR

Salle de formation avec accès internet
Un poste informatique par stagiaire

LIEU DE FORMATION

Sur Site ou CFPPA de Sartène

CERTIFICAT INDIVIDUEL DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

DENSA INITIAL



Objectif

Être habilité à utiliser des produits phytopharmaceutiques dans le respect et les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement.

Durée

2 journées de 7h soit 14h de formation

Public, prérequis et modalités d'inscription

- Responsable en pépinière
- responsable Paysagiste
- Responsable entretien espaces verts

- Inscription au montage de la formation

Coût, rémunération et financement

- Tarif: nous consulter
- Financement sur budget de formation
- Les salariés en formation sont rémunérés par leurs employeurs pour la durée de la formation.

Renseignements et inscription

Secrétariat du CFPPA
04.95.77.06.42
cfppa.sartene@educagri.fr
SIRET: 192 000 024 000 47
N° de déclaration: 94 20 P1053 20

LE CAMPUS : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Campus AgriCorsica est un Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole (EPLEFPA).

A ce titre il se compose de quatre entités :

- Un Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA),
- un Centre de Formation d'Apprentis Agricole (CFAA),
- un Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA),
- une Exploitation Agricole (Ovins, Porcins et Maraîchage).

De nombreux moyens pédagogiques sont mis à disposition de tous les apprenants : Des salles de cours équipées de vidéos projecteurs, trois salles informatiques, deux laboratoires de sciences, une salle de projection vidéo, une grande salle polyvalente, un centre de documentation et d'information, un terrain multisport, une salle de musculation, une salle d'agroéquipement, un atelier mécanique, de même que toutes les infrastructures et outils mécaniques liés aux enseignements pratiques à l'exploitation agricole du Campus ou lors des chantiers extérieurs.

Le Campus dispose par ailleurs d'un internat, offrant ainsi une possibilité d'hébergement aux lycéens et apprentis (mineurs prioritaires), ainsi que d'un restaurant scolaire ouvert à tous.

Tous les bâtiments du Campus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Contact Référente Handicap : Alexandra Chilini
alexandra.chilini@educagri.fr

